

Règlementation sur le risque chimique

Le SGH est le Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, mis en application en Europe via le règlement CLP (*Classification, Labelling and Packaging*).
Le nouveau système d'étiquetage remplace progressivement l'ancien jusqu'en 2015.

Les mentions (ou phrases) de danger sont les phrases "H" (Hazard statements) : H***.

Une phrase de danger décrit la nature du danger que constitue un produit chimique et, lorsqu'il y a lieu, le degré de ce danger.

Un code unique constitué de la lettre « H » et de 3 chiffres est affecté à chaque mention de danger.

Elles sont au nombre de 71, plus 26 informations additionnelles (EUH***):

relatives aux dangers **physiques** : série H2**

relatives aux dangers pour **la santé** : série H3**

relatives aux dangers pour **l'environnement** : série H4**

Informations additionnelles sur les dangers (norme européenne) : EUH***.

Les conseils (ou phrases) de prudence sont les phrases "P" (Precautionary statements) : P***.

Les phrases de prudence ont la même fonction que les anciennes "phrases S". Elles se voient attribuer un code unique constitué de la lettre « P » et de 3 chiffres.

Elles sont au nombre de 104, plus 32 combinaisons :

Généraux : série P1**

Prévention : série P2**

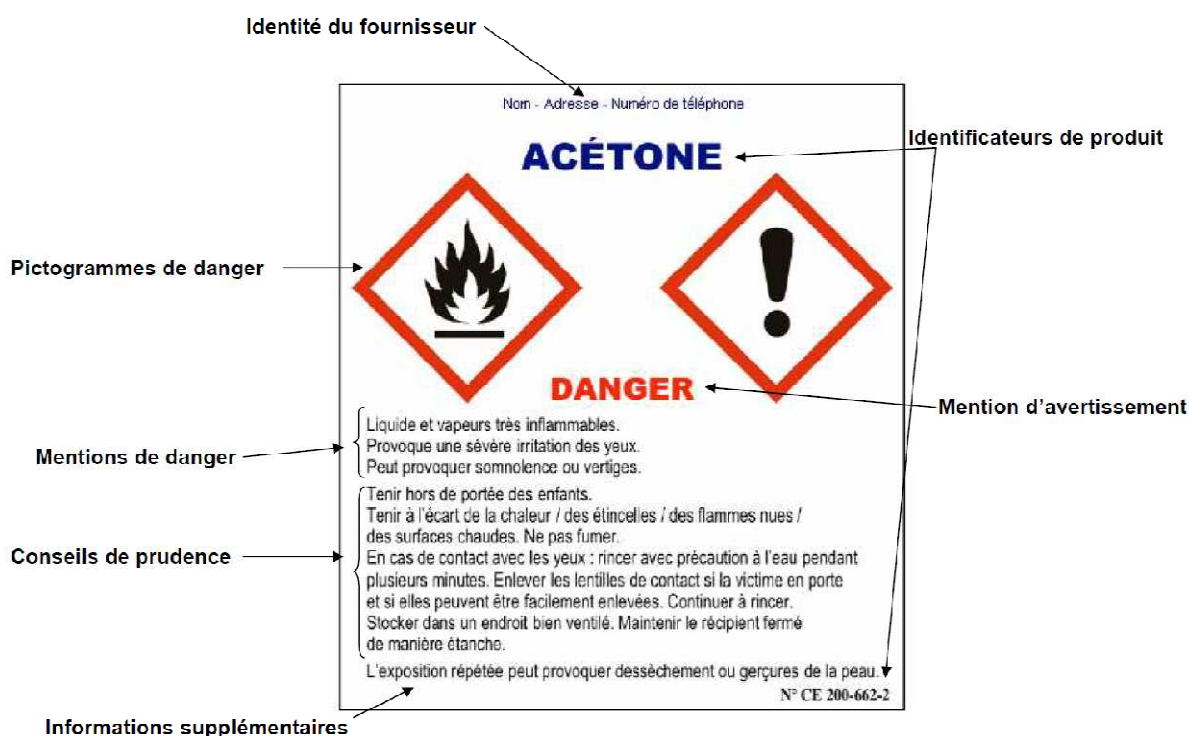
Intervention : série P3**

Stockage : série P4**

Elimination : série P5**

Pour le détail des phrases H ou P, consulter le site de l' « udppc », accueil, espace labo, sécurité, affiche et documents sur le nouvel étiquetage.

<http://www.udppc.asso.fr/national/index.php/espace-labo/securite/215-chimie-nouvel-etiquetage>



Utilisation de la verrerie jaugée ou graduée

Ne jamais la chauffer (utilisation prévue vers 20-25 °C) sinon dilatation.

- Pipette et propipette

propipette : pour prélever un liquide en toute sécurité

Tenir la pipette par l'extrémité supérieure pour adapter la propipette
sinon blessure !

Ne pas prélever directement dans le flacon mais dans un bécher intermédiaire.

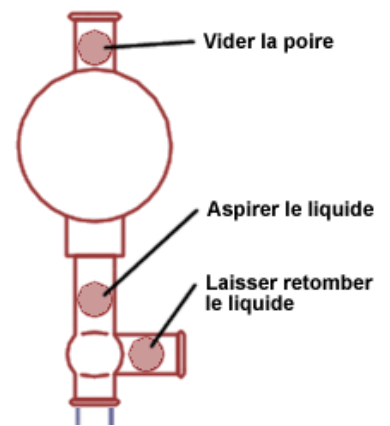
On regarde le bas du ménisque que l'on place à hauteur des yeux.

Vider la pipette verticalement en appuyant l'extrémité inférieure contre la paroi inclinée du bécher.

Enlever la propipette avant de reposer la pipette sur la paillasse.

Il existe des pipettes jaugées 2 traits, 1 trait (ne pas souffler pour éliminer la goutte), ou graduée.

L'incertitude sur le volume mesuré à la pipette est d'environ une goutte soit **0,05 mL**.



- Burette

de 25 mL graduée en dixième de mL (2 gouttes).

La lecture s'effectue à hauteur des yeux, au bas du ménisque, ou à la pointe de la flèche pour les burettes munies d'une bande photophore.

Préparation : avant de régler le 0, faire couler par à-coups pour qu'il n'y ait pas d'air sous le robinet.

Incertitude sur le volume mesuré à la burette : une division soit **0,1 mL**.

- Fiole jaugée

Le bas du ménisque affleure au trait de jauge.

Pour une dilution, verser la fraction de solution à diluer, ajouter de l'eau distillée aux 3/4, homogénéiser par rotation, compléter jusqu'à 1 cm du trait de jauge, ajuster avec une pipette compte-gouttes (bas du ménisque au trait de jauge placé à hauteur des yeux), homogénéiser en retournant la fiole plusieurs fois.

Remarque : dilution d'une solution acide ou basique concentrée donc **corrosive**.

Verser déjà une certaine quantité d'eau distillée dans la fiole jaugée avant de verser l'acide ou la base.